



Ressource communautaire en allaitement

Définition adoptée par les membres du MAQ le 13 septembre 2021

Cette définition a été adaptée des huit critères de l'action communautaire autonome au Québec pour être centrée sur les environnements favorables à l'allaitement et pour intégrer les groupes non incorporés. Elle remplace l'expression « groupes et organismes d'entraide et de soutien à l'allaitement (GOESA) » utilisée depuis le portrait de ces groupes réalisés en 2007.

Une ressource communautaire en allaitement (RCA) offre au moins un service gratuit en allaitement et respecte les critères suivants :

- être une organisation à but non lucratif, incorporée ou non ;
- être enraciné dans la communauté ;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches axées sur les environnements favorables à l'allaitement ;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations ;
- entretenir une vie associative et démocratique ;
- être dirigé indépendamment du réseau public par un groupe de bénévoles.

Note : le comité RCA du MAQ travaille sur une typologie des services communautaires en allaitement qui permettra, entre autres, de distinguer les RCA qui offrent du soutien par les pairs.